

## CGT Gers : un numéro d'aide avant les élections dans les TPE



CGT Gers : un numéro d'aide avant les élections dans les TPE

### Communiqué de la CGT GERS :

Les élections dans les TPE (entreprises de moins de 11 salariés) se dérouleront du 25 novembre au 9 décembre prochain.

Ce sont les plus importantes élections pour le monde du travail en France car elles concernent 5 millions d'électrices et d'électeurs. Plus de 16 000 dans le Gers.

Et pourtant, les médias n'en parlent pas et le gouvernement fait le service minimum. Ces 5 millions de travailleuses et travailleurs qui sont pourtant indispensables à la bonne marche de notre société sont tout simplement invisibilisé-e-s. Ils et elles sont très attaché-e-s à leur travail mais ont beaucoup moins de droits et garanties collectives que les salarié-e-s des plus grandes entreprises. Ils n'ont jamais la parole : ces élections sont l'occasion, pour elles et eux, de se faire entendre !

Ce scrutin a 3 enjeux très concrets pour ces électrices et électeurs :

- Déterminer la représentativité des organisations sociales et donc **la capacité des syndicats à négocier les conventions collectives au niveau national.**
- **Elire les représentants dans les Commission Paritaires Régionales (CPRI)** qui représentent les salarié-e-s dans chaque région.
- Déterminer la **désignation des conseillères et conseillers prudhommaux** qui les défendent.

Les métiers dans les TPE sont très divers mais sont confrontés à une même réalité. Selon un récent sondage de Viavoice, 8 salarié-e-s de TPE sur 10 se déclarent satisfaits au travail (81% contre 72% du secteur privé de plus de 11). Pour autant, ils et elles restent confronté-e-s à des difficultés bien réelles :

- Un quart dénoncent les difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée
- 77% des salarié-e-s des TPE travaillent plus de 35h en moyenne par semaine
- 4 sur 10 doivent régulièrement travailler le week-end (contre seulement 17.8% dans le privé)
- La moitié estime ne pas être assez bien payé (contre 34% pour le privé)
- La moyenne des salaires est d'environ 20% inférieure à la moyenne nationale
- Un tiers ne connaissent pas leurs droits (convention collective)

Pour la CGT, il est donc indispensable de protéger ces travailleuses et travailleurs et de gagner des droits supplémentaires.

Comme la CGT a pu le faire ces dernières années dans la branche des particuliers employeurs (assistantes maternelles, aides à domicile...). En effet, la CGT y a négocié une nouvelle convention collective avec des droits nouveaux : majoration de 10% du travail les jours fériés, majoration des heures sup', attribution de jours supplémentaires pour événements familiaux, mise en place d'un droit effectif à la médecine du travail... Les exemples dans d'autres branches sont nombreux : les conquêtes sociales sont possibles !

En lien avec les besoins du terrain, la CGT se bat, et se battra, dans la CPRI Occitanie et dans les branches pour des augmentations de salaires, la neutralisation des jours de carence, la création de jours de congés enfants malades avec maintien du salaire, des chèques vacances et déjeuner, des droits syndicaux dans les TPE pour se défendre au plus près...

A cela se rajoute la difficulté liée au mode de scrutin.

C'est pourquoi la CGT propose un numéro d'aide avant et pendant le scrutin.

**Du 18 novembre au 8 décembre, les électrices et électeurs pourront appeler gratuitement le 08 01 03 00 77.**